Facture N° 980531622

du 08/10/2026

AFPA ENTREPRISES
Bretagne

DR ENTREPRISES BRETAGNE
6 avenue du Haut Sancé
CS 26927
35069 RENNES

SIRET : 82409268800251 APE : 8559A
Nº de déclaration d'activité : 11930762893 / Ile-de-France
Nº TVA intracommunautaire : FR 82824092688
Membre d'un assujetti unique

AGENCE NATIONALE
FORMATION PROF ADULTES
3 rue Franklin
93100 MONTREUIL

82409268800012 APE 7010Z
Nº de déclaration d'activité

LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS
INDUSTRIE & BATIMENT
SECOND ETAGE 16 RUE ALFRED KASTLER
56000 VANNES

SIRET client : 98132333001166
Numéro du client : 1023825 / PM01770835

Adresse siège social du client :
18 IMPASSE DE L ASPHALTE
69007 LYON

Convention nº : 1112805:0 / 98005261130 / D00122502-01
Votre référence de commande : 2026-09-0003

Dossier suivi par : *Mademoiselle COUTURIER* ☎ : 06 18 55 62 35 ✉ : Christine.Couturier@afpa.fr
Période facturée : 08-09-2026 au 09-09-2026

Désignation du produit ou de la prestation	Quantité	P.U HT €	P.U remisé HT €	Quote-Part financeur	Montant HT €	TVA
- Passeport sécurité intérim (PASI) BEN MBAREK ABDELMOMEN	1 FORFAIT	320,00		100,00 %	320,00	

Total HT	**320,00 €**
Total TVA	**0,00 €**
Total TTC	**320,00 €**

En application de l'article 261-4-4°a du Code Général des Impôts, les prestations de formation professionnelle continue sont exonérées de TVA.

POUR SOLDE - FIN DE FORMATION

Mode de règlement : **Virement** Règlement le : **07/11/2026**

Pas d'escompte en cas de paiement anticipé.

Pour tout paiement effectué dans le cadre d'une transaction soumise au Code de commerce au-delà de la date de règlement, des pénalités de retard égales au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de financement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Elles sont dues sans rappel ni facturation, conformément à l'article L. 441-6 du Code de commerce. A ces pénalités de retard s'ajoute une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant est fixé par l'article D. 441-5 du Code de commerce. Si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs à l'indemnité forfaitaire, une indemnisation complémentaire à hauteur des dépenses justifiées est demandée par l'AFPA.

Règlement à adresser à :
AFPA ENTREPRISES
Plateforme Interrégionale CSP - 98005
Comptabilité Clients
23 rue de la Rivaudière
CS 20417
44819 SAINT HERBLAIN CEDEX
✉ : csp.crt05@afpa.fr
☎ : 02 51 80 56 29

Références bancaires
Domiciliation : BNP PARIBAS IDF INSTITUTIONS (02837)
RIB : 30004 02837 00010976322 94
BIC : BNPAFRPPXXX
IBAN : FR76 3000 4028 3700 0109 7632 294

Numéro de facture à rappeler obligatoirement avec votre règlement : **980531622**

Les conditions générales de vente qui vous ont été communiquées en même temps que les conditions particulières du contrat sont disponibles sur www.afpa.fr